

Mon grade (au 1 ^{er} juin 2013, date d'entrée en vigueur du décret)	Mon activité opérationnelle principale	Ma formation, (après nomination) (cf. arrêté relatif à la formation des SPV)	Je pourrais devenir	
			Grade ou appellation	Conditions
 SAPEUR 2^E CLASSE (pour les sapeurs en formation ou en période probatoire)	Équipier	Module commun (principes généraux de l'engagement) Et Au moins un des modules suivants : SAP / SR / DIV / INC	Sapeur 1 ^e classe (appellation)	1 à 3 ans dans le grade détenu. Formation initiale « Équipier », permettant d'exercer au moins une des activités d'équipier, et fin de la période probatoire
 SAPEUR 1^{ÈRE} CLASSE (appellation) (pour les sapeurs ayant acquis leur formation et fini leur période probatoire)	Équipier		Caporal	3 ans d'engagement de SPV. Formation permettant d'exercer au moins une des activités d'équipier
 CAPORAL	Chef d'équipe	Module GOC Et Module complémentaire INC	Caporal-chef (appellation)	3 ans dans le grade détenu
 CAPORAL-CHEF (appellation)			Sergent	3 ans dans le grade détenu. Formation permettant d'exercer au moins une des activités de chef d'équipe
 SERGENT	Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe	Module cadre réglementaire Et Module GOC (techniques opérationnelles SAP, ou/et SR, ou/et DIV ou/et INC)	Sergent-chef (appellation)	3 ans dans le grade détenu.
 SERGENT-CHEF (appellation)			Adjudant	6 ans dans le grade détenu. Formation permettant d'exercer au moins une des activités de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe Ou 2 ans dans le grade détenu, et être chef de centre ou adjoint au chef de centre
 ADJUDANT	Chef d'agrès tout engin	Module GOC Et Module INC	Adjudant-chef (appellation)	3 ans dans le grade détenu.
 ADJUDANT-CHEF (appellation)			Lieutenant	25 ans d'engagement de SPV et 5 ans adjudant et être chef de centre
 SERGENT OU ADJUDANT			Lieutenant	2 ans de sous-officier. Formation permettant d'exercer au moins une des activités de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe
 LIEUTENANT (intégrant les anciens majors)	Chef de groupe	Module de compréhension des activités d'équipier, de chef d'équipe ou d'agrès, Et Formation : module opérationnel (techniques opérationnelles et chef de groupe)	Capitaine	4 ans dans le grade détenu. Formation Chef de groupe
 CAPITAINE	Chef de colonne	Module de compréhension des activités d'équipier, de chef d'équipe ou d'agrès Et Formation : module opérationnel (techniques opérationnelles et chef de groupe) Formation chef de colonne	Commandant	5 ans dans le grade détenu. Formation Chef de colonne
 COMMANDANT	Chef de site	Formation chef de site	Lieutenant-colonel	15 ans d'engagement de SPV et 5 ans dans le grade détenu. Formation Chef de colonne
 LT-COLONEL	Chef de site		Colonel	5 ans dans le grade détenu. Formation Chef de colonne
 COLONEL	Chef de site			

Cas particulier : OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS => Promotion à titre unique au grade supérieur à celui détenu. Conditions : au moins 25 années d'engagement de SPV et 10 ans de fonctions cumulées ou non dans les fonctions suivantes : adjoint au chef de groupement, chef de centre ou d'adjoint au chef de centre.